

UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A)

(temps complet circonscription de Dole Nord, Lons Sud
mi-temps Saint-Claude couplé avec Champagnole, Dole sud)

Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, l'enseignant affecté à l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) participe à la mise en œuvre des objectifs définis par la circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 :

« L'École est le lieu déterminant pour développer des pratiques éducatives inclusives dans un objectif d'intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle des enfants et adolescents allophones. Cette inclusion passe par la socialisation, par l'apprentissage du français comme langue seconde dont la maîtrise doit être acquise le plus rapidement possible, par la prise en compte par l'école des compétences acquises dans les autres domaines d'enseignement dans le système scolaire français ou celui d'autres pays, en français ou dans d'autres langues.

L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre (...) Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire.

Les élèves allophones arrivants sont inscrits obligatoirement dans les classes ordinaires de l'école maternelle ou élémentaire. A partir du cours préparatoire, les élèves peuvent être regroupés dans des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants pour un enseignement de français comme langue de scolarisation, quotidien et pour un temps variable (et révisable dans la durée) en fonction de leurs besoins. »

Les postes sont rattachés administrativement aux différentes circonscriptions.

Missions

- Enseigner à des élèves allophones arrivants des classes élémentaires et, si besoin est, du collège dans le cadre défini par l'IEN en concertation avec les principaux des collèges concernés (modalités d'intervention à l'école et au collège, organisation horaire, entrée des élèves dans l'UPE2A, temps et durée de scolarisation des élèves au sein de l'unité, modalités de collaboration avec les enseignants des classes de référence notamment).
- Participer à l'accueil des élèves allophones arrivants et de leurs parents à leur arrivée, en collaboration étroite avec les directeurs d'école, les principaux de collège et les enseignants des classes concernées.
- Avec l'appui du CASNAV, effectuer une évaluation des compétences scolaires de l'élève, en accordant une attention particulière aux compétences scolaires et linguistiques déjà construites dans le parcours antérieur.
- Contribuer à la conception d'un programme individualisé de scolarisation avec les enseignants des classes de référence et le RASED, collaborer à sa mise en œuvre.
- Contribuer à l'acquisition des compétences du socle commun, tout particulièrement la maîtrise de la langue française.
- Prendre appui sur le livret personnel de compétences afin de rendre compte des acquis.
- Dispenser un enseignement adapté aux besoins de chaque élève, avec pour objectif l'acquisition des compétences permettant la scolarisation à temps complet dans sa classe de référence.
- En fin d'année scolaire, rédiger un compte rendu d'activité à l'intention de l'IEN.

Connaissances et capacités demandées

- Connaissances didactiques et pédagogiques dans le domaine du langage, savoirs relatifs à l'enseignement du français langue seconde.
- Connaissance du public issu de la migration.
- Capacité à analyser et identifier les principaux leviers scolaires et langagiers, à concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage adaptées et différenciées.
- Capacité à travailler en équipe et dans le cadre de partenariats.
- Capacité à concevoir et mettre en œuvre des programmes pédagogiques individualisés.
- Rigueur.
- Qualités relationnelles et compétences interculturelles.